

APPEL A CANDIDATURE Session 22 E&P – Avril/Nov 2019

Thématique

Droit au logement
et à la ville

Pays - Ville

Canada - Montréal

Présentation du programme d'Echanges et Partenariats

Piloté par Echanges et Partenariats et co-animé avec au moins une association en France spécialisée sur une thématique, ce programme est organisé autour des luttes et mobilisations des réseaux de solidarité internationale. Il a pour but à la fois : d'encourager les jeunes générations qui souhaitent se mobiliser à repenser l'espace politique et leur rôle dans cet espace ; de répondre aux demandes de formation des diplômés récents souhaitant exercer leur activité professionnelle future dans les domaines concernant les métiers de la solidarité internationale ; enfin, de développer et renforcer les partenariats entre organisations de la société civile en France, en Europe et à l'international.

Avant de candidater, merci de consulter la rubrique « S'engager » de notre site internet et notamment ces deux pages :

<http://echanges-partenariats.org/le-programme-dechanges/>

<http://echanges-partenariats.org/les-conditions-pour-partir/>

Blog des volontaires E&P : <https://medialibre.info/echanges-partenariats/>

Présentation des organisations partenaires

- **Organisation d'envoi : Droit Au Logement (DAL)**

L'Association Droit Au Logement (DAL) a été créée en 1990, par des familles mal-logées ou sans-logis et des militants associatifs de quartier, dans le 20ème arrondissement de Paris. Aujourd'hui, le DAL est présent dans de 25 villes de France, uni et organise les familles, mal logés ou concernés par le problème du logement, pour l'application de leur droit. Les objectifs du DAL sont d'organiser la lutte des familles mal-logés, d'exiger leur relogement dans des conditions décentes et adaptées, exiger l'application de la loi de réquisition sur les immeubles et logements vacants appartenant aux collectivités locales, à des administrations, à l'état, à des banques, à des compagnies d'assurance, à de gros propriétaires, à des professionnels de l'immobilier. Plus généralement initier et organiser le soutien, l'information, la promotion d'action ayant pour but de remédier au problème des mal-logés et sans-logis, notamment par des propositions visant à améliorer la législation sur le logement.

Le DAL participe à l'international au réseau des SANS, les No-Vox. Depuis 2003, No-Vox regroupe des associations, mouvements et organisations qui mènent concrètement des luttes sociales sur le terrain. Le réseau constitue un espace d'échange d'expériences, de pratiques, d'analyses et de solidarités entre les mouvements. Aujourd'hui, plusieurs centaines d'associations de plusieurs pays (en Europe, Afrique de l'Ouest, Angola, Québec, Brésil, Inde, Japon, etc.) participent au réseau et initient de nombreuses actions de solidarité internationale et soutiennent réciproquement les luttes de ses membres.

- **Organisation d'accueil : Front d'Action Populaire en Réaménagement Urbain (FRAPRU)**

Le FRAPRU a été formé suite à un colloque populaire organisé à Montréal du 20 au 22 octobre 1978. Ce colloque, qui faisait suite à plusieurs mois de préparation et de débats, réunissait des groupes de différentes régions du Québec qui étaient aux prises avec des programmes de rénovation urbaine baptisés Programmes d'amélioration de quartier (PAQ). À la fin du colloque, les participantes et les participants ont voté de créer « une organisation commune autour de l'aménagement urbain dont le caractère sera principalement revendicatif, appuyé par des services, et visant à adopter des mesures qui profiteront à chacun de nos quartiers ». En d'autres mots, les groupes ne voulaient plus simplement réagir aux effets néfastes de la rénovation urbaine (démolitions, hausses de loyer suivant des travaux de rénovations majeures, éviction des

locataires, exode hors du quartier, etc.), mais se donner un rapport de force suffisant pour modifier les politiques mêmes qui étaient à l'origine de ces problèmes.

Aujourd'hui, Le FRAPRU est aussi actif sur les enjeux d'aménagement urbain, de lutte contre la pauvreté et de promotion des droits sociaux. Il est présentement composé de quelque 160 groupes membres. Certains de ces groupes sont ce qu'on appelle des membres participants. Ils sont au cœur du travail du FRAPRU. Ils définissent les points de vue et les activités et voient à leur réalisation. Ils sont actuellement au nombre de 28. Les autres groupes sont des membres associés. Ils ne sont pas nécessairement impliqués directement dans les interventions et les actions du FRAPRU, mais ils les appuient dans la mesure de leurs moyens.

Le FRAPRU est membre du réseau international NO VOX qui travaille à la mise sur pied d'un mouvement de solidarité des « Sans » (les sans toit, les sans papiers, les sans terres, les sans ressources, les sans droits, les sans emploi et les sans voix).

À l'automne 2009, le FRAPRU et d'autres groupes ont initié la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics qui poursuit la bataille contre l'austérité budgétaire et le détournement de la fiscalité au profit des mieux nantis et des grandes entreprises. Il est également membre de la Ligue des droits et libertés, de la Coalition pour les droits des peuples autochtones, du Regroupement des organismes de défense collective des droits (RODCD), de la coordination québécoise de la Marche mondiale des femmes et de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS).

- **Sites Internet**

<http://droitaulogement.org/>

<http://www.frapru.qc.ca/>

Blog des volontaires E&P : <https://medialibre.info/echanges-partenariats/>

Contexte :

Le DAL et le FRAPRU sont tous les deux membres du réseau international No-Vox qui constitue un espace d'échanges, de soutien et de solidarité entre des organisations, associations, collectifs qui mènent des actions sur le terrain d'organisation et de défense des « sans » (sans toit, sans papiers, sans ressources, sans droits...). Les liens entre ces deux organisations est donc ancien.

Tout le mois de septembre 2018, des militantes et militants déterminés ont marché les 560 km reliant Ottawa à Québec. La marche De villes en villages pour le droit au logement, événement le plus ambitieux du FRAPRU en 40 ans d'existence, marquera assurément les mémoires. Cette grande marche de 28 jours visait à renforcer les solidarités, à mettre en lumière les graves dénis du droit au logement qui sévissent partout au Québec et à réclamer des engagements ambitieux de la part des gouvernements, afin d'y mettre un terme.

La grande marche s'insérait dans la campagne pluriannuelle « Le logement, un droit! », entreprise en 2014 pour réclamer la réalisation de 50 000 nouveaux logements sociaux au Québec, en 5 ans, et la préservation des logements sociaux réalisés, le tout dans l'esprit de la reconnaissance formelle du droit au logement, tel qu'énoncé dans le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et cultures (PIDESC).

Cette mission s'inscrit dans la dynamique lancée par cette marche, les liens tissés avec des collectifs et comités locaux tout au long du parcours et dans les actions quotidiennes du FRAPRU et de ses comités locaux pour le droit au logement au Québec.

Objectifs de la mission :

Le/La volontaire sera chargé-e de :

- Participer aux activités quotidiennes de la structure d'accueil : conseil d'habitants, campagnes, mise en œuvre d'initiatives de collectifs d'habitants...
- Aller à la rencontre des habitants et participer aux pratiques innovantes qu'ils mettent en place pour renforcer le lien social et leur appropriation de l'espace public dans leurs quartiers. Participer à la

valorisation de ces initiatives via leur diffusion auprès des publics des associations partenaires sur différents supports, selon les compétences (réseaux sociaux, articles, photo, vidéo...)

- Participer à la récolte d'informations relatives aux initiatives menées par des habitants au Québec pour une autre manière d'habiter et de construire des solidarités sur un territoire (quartier, ville...)
- Contribuer au développement des liens entre les acteurs mobilisés sur ces questions en France et en lien avec les autres missions précitées afin de favoriser sur le long terme les échanges et l'essaimage de nouvelles pratiques de participation et d'aménagement des quartiers
- Le/la volontaire participera à la réalisation d'un support de sensibilisation sur les initiatives et alternatives citoyennes mises en place au Québec sur ces questions

Profil

Compétences :

- Forte motivation
- Intérêt pour les domaines de la Solidarité Internationale
- Bonne capacité rédactionnelle, autonomie et qualités d'organisation
- Expérience/engagement associatif est un plus
- Maîtrise des logiciels bureautiques et internet

Langues :

- Bon niveau de français

Calendrier

Durée totale du programme : 7 mois

Préparation au départ à Paris : du 1^e au 26 avril 2019

Terrain : de mai à début octobre 2019 (5 mois)

Capitalisation à Paris : du 10 octobre au 5 novembre 2019

Statut

Les missions sont proposées dans le cadre de l'engagement de service civique

Eligibilité

Le Service Civique est ouvert à tous les jeunes entre 16 et 25 ans et élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap :

- Ressortissants français ou d'un Etat membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen
- Disposant d'un titre de séjour régulier en France effectif depuis plus d'un an ;
- Disposant d'un titre de séjour régulier en France effectif sans condition de durée si vous possédez le statut d'étudiant étranger, de réfugié ou si vous êtes bénéficiaire de la protection subsidiaire. Les étrangers possédant une carte de séjour pluriannuelle générale délivrée après un premier document de séjour sont également éligibles au dispositif.

Indemnités

Pour les missions en France : 473,04 euros sont versés directement par l'Etat chaque mois au volontaire
Pour les missions à l'international : 522,87 euros sont versés directement par l'Etat chaque mois au volontaire
Pour l'ensemble des missions (France ou international), un co-financement est versé par E&P d'un montant de 107,58 euros par mois

Les jeunes, bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5e échelon ou au-delà bénéficient d'une majoration d'indemnité de 107,66 euros par mois.